

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	8 (1920)
<b>Heft:</b>	106
<b>Artikel:</b>	Conférence de la Fédération abolitionniste internationale du 27-29 septembre à Genève
<b>Autor:</b>	E.F.-N.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-255938">https://doi.org/10.5169/seals-255938</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Notons encore que l'irrégularité des services imposés au personnel des transports l'oblige à prendre ses repas ou son repos à toute heure et souvent dans une autre localité que celle de son domicile. C'est pour remédier à ces inconvénients que, conformément à une demande adressée par l'Union fédérative des employés fédéraux, la loi prévoit des logements et des locaux hygiéniques, bien aménagés, et chauffés de telle façon que le personnel ne soit pas condamné uniquement au repas froid si préjudiciable à l'estomac.

Telles sont les grandes lignes de la loi. Et si on l'examine sans parti-pris, on peut s'étonner de l'opposition qu'elle a soulevée. Dans certains milieux agricoles, notamment, car dans d'autres cantons, comme à Genève, en particulier, tous les partis, des socialistes aux libéraux-conservateurs, ont décidé de prendre position en sa faveur. On a prétendu que l'opposition agricole serait une riposte à l'attitude prise par les socialistes quand fut décidée l'augmentation du prix du lait : nous aimons à croire que notre politique suisse s'inspire de motifs plus élevés ! Il paraît plus plausible que ce soit la crainte de voir la journée de 8 heures s'introduire, après les transports et l'industrie, dans l'agriculture, qui ait dressé contre elle certains milieux agricoles. On le comprend dans une certaine mesure, bien que l'on nous ait affirmé que, d'après les statistiques du Bureau International du Travail, la journée de 8 heures n'a pas diminué la production agricole en Angleterre : un pays de culture organisée et perfectionnée, il est vrai. D'autre part, les milieux industriels dirigeants ne sont guère sympathiques à la journée de 8 heures, qu'ils chargent de toute la responsabilité de la sous-production et par conséquent de la vie chère. Enfin, même chez ceux qui sont le mieux disposés pour les travailleurs, des expériences décourageantes faites de près, la constatation que le temps de liberté est employé par beaucoup d'ouvriers à boire, ou pire encore, a arrêté le premier élan joyeux vers une réduction des heures de travail.

Tous ces arguments doivent être mentionnés si l'on veut se faire de cette loi une opinion impartiale. Nous pensons cependant que ses avantages dépassent très largement ses inconvénients. Que d'ailleurs, elle est en vigueur depuis une année déjà (juin 1919), et que son application n'a pas bouleversé l'organisation postale et ferroviaire de la Confédération : preuve en est l'horaire d'été que l'on nous maintient à peu près tel quel durant l'hiver 1920-21, alors que, sous le régime de la loi de 11 heures de travail quotidien, nous avons connu de douloureuses réductions ; preuve en est aussi l'augmentation vraiment insignifiante du nombre des employés des postes et des C. F. F. depuis juin 1919, alors que l'on craint au contraire que la loi nouvelle fasse pousser comme des champignons des équipes d'agents supplémentaires. Que d'autre part, la vie de famille rendue possible, le temps laissé au repos, au sain divertissement, à l'étude, à la conception qui doit se développer toujours davantage de la valeur d'une personnalité humaine digne et responsable, en opposition au travailleur abîmé de fatigue et se laissant aller au premier plaisir grossier qui lui est offert, militent en sa faveur. Et qu'enfin la marche vers la réduction de la journée de travail est un fait indéniable de l'histoire économique, internationalement consacré par la Charte du Travail, et que nous, partisans de la Société des Nations pour de nombreuses raisons, mais aussi pour celle que l'on a fait luire aux yeux des masses ouvrières d'une législation sociale internationale améliorée, nous devons, non seulement faire maintenant honneur à notre signature, mais encore prendre résolument notre rang sur la route d'un progrès social.

Et c'est pourquoi, si nous étions électeurs, nous voterions affirmativement dimanche prochain... J. GUEYBAUD.

## Conférence de la Fédération abolitionniste internationale du 27-29 septembre à Genève

Pendant la guerre, la Fédération abolitionniste, ainsi que la plupart des associations internationales avait dû suspendre toute assemblée générale. La dernière avait eu lieu à Portsmouth en 1913, et ce n'est qu'en septembre dernier que les liens rompus entre les différentes branches ont pu être renoués. Désirant éviter tout ce qui, dans cette première reprise, pouvait sembler de façade et superflu, c'est à une simple conférence de travail que les abolitionnistes d'Europe et d'Amérique ont été conviés. Le but de cette conférence, était double: tout d'abord convoquer une assemblée générale afin de réélire les administrateurs restés en leurs charges bien au-delà de leur mandat, et ensuite étudier par des travaux comparatifs l'état où la guerre avait laissé les divers pays au point de vue abolitionniste.

La commission administrative avait depuis 1913 perdu trois membres par démission: M<sup>es</sup> Pieczynska et de Mülinen, et M. R. Bergner. Deux nouveaux élus, M. Maurice Veillard, docteur en droit et M. le Dr Chable, tous deux Suisses, apporteront à la commission leurs forces jeunes. M. Yves Guyot, président démissionnaire a été remplacé par M. de Graaf, d'Utrecht.

Les travaux succédant aux besognes administratives ont présenté le plus vif intérêt. Deux questions étaient à l'étude: 1<sup>o</sup> *De la tendance à correctionnaliser la prostitution des mineurs.* 2<sup>o</sup> *Etude comparative des résultats obtenus par les méthodes prophylactiques coercitive et libérale à la lumière des expériences faites pendant la guerre.*

La première question était présentée par un rapporteur anglais, Miss Willis. De toutes parts, devant les progrès de la prostitution des mineurs, parfois même des enfants, des autorités administratives ou de police s'ingénient à trouver des moyens pour combattre le fléau grandissant. La libérale Angleterre préconise les méthodes préventives, éducatrices, elle veut s'opposer au courant d'idées prévoyant la punition, la mise à part, l'internement forcé, tandis que d'autres pays, comme l'Autriche et même les Etats-Unis, estiment qu'il faut pour les prostituées mineures un régime de claustration plus ou moins sévère. L'assemblée s'est élevée unanime contre cette dernière manière de voir contraire aux idées de la Fédération qui soutient toujours le principe de l'égalité, de la justice et de la morale pour les deux sexes, et qui sait que toutes les mesures policières prises contre la prostitution n'atteignent jamais en fait qu'un seul des coupables.

La seconde question a absorbé beaucoup plus de temps et a fait entendre des voix beaucoup plus nombreuses. Traitée par 10 pays, elle a fait surgir 12 rapports. Un homme bien qualifié par la vaste expérience que lui ont valu des années de travaux comme professeur et comme officier de l'hygiène publique en Italie, le Dr Santoliquido, a apporté à la Conférence un exposé documenté et étayé par des faits, prouvant que, dans le domaine de la morale comme dans celui de la santé publique, la seule méthode utile et efficace est celle qui respecte la liberté individuelle. Tous les rapports traitant des moyens employés ces dernières années pour combattre les maladies vénériennes, soit dans l'armée, soit dans la population civile, ont été unanimes à constater la faillite complète de la réglementation et la supériorité

incontestable de la méthode qui consiste à soigner librement tous les malades, hommes ou femmes, dans des dispensaires gratuits. L'expérience faite par l'armée américaine est à cet égard bien caractéristique. Débarqués en France, les officiers américains crurent bien faire d'établir pour leur troupe le système de la maison de tolérance dont ils avaient le modèle sous les yeux. Très vite après, la santé des armées se révélait désastreuse, et renonçant à une méthode qui avait moralement comme physiquement de si déplorables effets sur les soldats, les chefs abolissaient près des camps la méthode de la réglementation et ouvraient des dispensaires qui ne tardèrent pas à faire descendre la courbe des maladies. Ce sont des expériences semblables qu'ont révélées les rapports des autres nations; de la France en particulier où, malgré les preuves les plus évidentes de l'absolue inefficacité de la police des mœurs et de la maison patentée, l'administration persiste dans ses vieux errements. Cependant, par l'Institut prophylactique du Dr Vernes qui a ouvert à Paris trois dispensaires, il y aurait un champ d'étude admirable, et une base déjà préparée pour inaugurer un système nouveau.

La caractéristique de cette Conférence a été d'apporter un résultat inédit sur ce qui s'est fait par les deux voies pendant la guerre et un éclatant témoignage aux principes établis depuis plus de 40 ans par la Fédération. Celle-ci voit avec joie que la règle absolue qu'elle veut faire adopter par le monde et qui consiste à respecter la liberté, à laisser à chacun sa responsabilité et à établir une morale et une justice égales pour les deux sexes, est une vérité fondamentale et que, peu à peu, le monde s'ouvre à ce principe et que ce qu'il considérait comme utopie et chimère, est une base solide sur laquelle il est possible d'édifier.

On a fait à la Conférence le reproche d'être trop uniquement médicale, et en effet les médecins y ont tenu une grande place. Il ne saurait aujourd'hui en être autrement; au point de vue moral la chose est jugée. Qui donc de nos jours pourrait encore défendre la maison de tolérance ou la police des mœurs comme sauvegarde de la moralité? C'est au point de vue de l'hygiène publique que certains esprits sont encore dans le doute, et nous espérons que la Conférence contribuera à les édifier entièrement sur le mensonge que recouvre le système de la réglementation.

Une séance publique a rempli la Salle Centrale. M<sup>e</sup> Avril de Ste-Croix et le professeur Uhde, de Graz, ont tous deux fait le procès des vieilles méthodes. Ils n'ont pu, pas plus que le président, M. de Graaf, s'empêcher de s'étonner que Genève, siège de la Société des Nations, la plus vieille démocratie, la ville de la Réforme, soit encore aujourd'hui le seul et dernier bastion de la réglementation en Suisse<sup>1</sup>.

E. F.-N.

*AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la suite de notre étude sur « La question des mœurs et la réglementation », d'après l'enquête de M. Flexner; comme la publication d'une étude de Mlle Jeanne Pittet sur « Les agents de police en Angleterre ».*

## De-ci, de-là...

L'Union chrétienne de Jeunes Filles de Genève, dont la maison de vacances « La Coque » a réuni, au cours de ces deux derniers étés, 230 vacancières, dites joyeusement « Coquelinettes », organise maintenant pour celles-ci des réunions mensuelles avec causerie et libre discussion, le troisième mercredi de chaque mois, de 8 h. 1/4 à 10 h. 1/4 du soir, dans son local, Taconnerie, 5. De plus, et comme toutes les années, l'U.C.J.F. organise des cours de français, d'anglais,

<sup>1</sup> Cet article était écrit avant que soient connues les nouvelles que nous donnons plus haut. (Réd.).

d'allemand, de gymnastique. Prix: 3 fr. le cours. — Des groupes d'études et de discussion comme ceux de la Coque, auront lieu le samedi de 3 à 4 h., et de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 (thé entre deux), à partir du samedi 6 novembre, et le vendredi soir tous les 15 jours, à partir du vendredi 29 octobre. Ces groupes ont pour but de développer notre capacité de réflexion et de jugement, notre vie sociale et morale, notre force de caractère; ils ont pour but de nous faire réfléchir à ce que nous demandons de la vie, à quoi nous voulons que notre vie serve, à élargir nos horizons spirituels. Chaque femme ou jeune fille y est la bienvenue!

E. de K.

\* \* \*

L'Union internationale de Secours aux Enfants nous prie de reproduire l'appel suivant:

A tous ceux qui possèdent ou collectionnent des timbres-poste!

L'Union internationale de Secours aux Enfants, qui s'honneure du haut patronage du Comité International de la Croix-Rouge à Genève, se fait un devoir d'aviser tous ceux qui possèdent, collectionnent et échangent des timbres-poste dans le monde entier, qu'elle s'est adjointe en sous-commission l'Union Philatélique de Genève, qui, dans un but philanthropique, lui prêtera son concours désintéressé pour venir au secours des enfants dans les pays éprouvés par la guerre.

A cet effet, une collecte universelle de timbres-poste est organisée auprès de tous les collectionneurs, grands et petits, qui voudront bien remettre au Comité d'action leurs timbres doubles, les plus beaux, les plus rares, comme les plus modestes.

Le classement de tous ces timbres, leur répartition dans des albums, puis leur vente aux enchères, la revente des timbres ordinaires dits « au kilog », les entiers, les bandes, les enveloppes anciennes et actuelles, le tout placé sous le contrôle de personnalités officielles et marquantes dans le monde philatélique, sous le patronage de l'Union Philatélique de Genève, contribueront à apporter quelque soulagement aux malheureux enfants affamés, dénus de vêtements et de chaussures, affaiblis par des années de privations.

Et ils sont nombreux ces malheureux, ils se comptent par centaines de milliers et millions, tant dans les régions dévastées de la France, l'Italie, la Belgique qu'en Europe centrale et orientale, en Arménie, etc., etc.

Vous tous qui collectionnez les timbres, renoncez à quelques-uns de vos doubles, sacrifiez-les pour une œuvre humanitaire de toute importance et nécessité, sauvez des milliers d'enfants?

Ce sacrifice ne déparera pas votre collection; bien au contraire, votre geste glorifiera ces deux mots: Philatélie et Philanthropie.

Collectionneurs du monde entier, marchands, amateurs, qui possédez dans quelque casier un vieux timbre, une vieille enveloppe affranchie, quelque beauté peut-être de vous ignorée, mais qui pour l'œuvre peut produire beaucoup, n'hésitez pas une minute à faire parvenir votre offrande généreuse sous pli chargé au siège de l'Union internationale de Secours aux Enfants, rue Massot, 4, Genève.

## Les Femmes et la Chose publique

### Chronique parlementaire fédérale

Les débats attendus depuis si longtemps sur les assurances sociales ont enfin eu lieu dans la session extraordinaire du mois de septembre. La priorité en cette matière revenait au Conseil national. Toute l'assemblée se disait être d'accord pour reconnaître la nécessité d'une assurance vieillesse, invalidité et survivants qui existe dans presque tous les pays d'Europe. Celui qui a travaillé pendant toute sa vie doit être mis à l'abri de la misère pour ses vieux jours ou en cas d'invalidité, et doit sentir sa famille entretenu tant que ses enfants ne seront pas en état de gagner à leur tour. Ce principe humanitaire posé, il reste à trouver le moyen de fonder cette grande œuvre sociale — et c'est là que les avis de nos députés diffèrent du tout au tout.

L'idée de soumettre au vote du peuple l'article de la Constitution introduisant les assurances sans y joindre le projet de recettes destinées à en payer les frais a été repoussée d'emblée. La question de la couverture avait été discutée longuement par la commission financière réunie à Kandersteg, il y a quelques semaines. Les idées étaient donc faites à ce sujet et les partis politiques avaient pris leurs positions avant le début de la session. Rien d'étonnant par conséquent à voir les rangs de la grande salle clairsemés et de constater que les orateurs étaient peu écoutés pour une cause qui aurait mérité l'intérêt de tous